

Procès-verbal

Assemblée Sectorielle Aviculture - Cuniculture du

07/11/2018

Version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Aviculture – Cuniculture » du 7 novembre 2018- Version définitive
Responsables de la préparation du document	Catherine COLOT et Lidwine ROCHETTE
Annexe(s)	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Présentation PowerPoint de Jonas D'Hondt (Home Mixing) Annexe II : Annexe III : Annexe IV :

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance
2. Validation de l'Ordre du Jour
3. Validation du Procès-Verbal de l'Assemblée sectorielle précédente
4. **Home Mixing** : Mélange de matières premières à la ferme (poules pondeuses). Intervention de Jonas D'Hondt (chef de vente – secteur de la poule pondeuses – ForFarmers)
5. **Élections** : Remise en jeu de deux mandats
6. **Plan de mise en œuvre de la filière avicole et cunicole** : Mise en œuvre : 140 millions d'Euros sur 10 ans. Intervention de Catherine Colot (Chargée de mission secteur avicole et cunicole – SOCOPRO)
7. **Actualités** : État d'avancement des différentes interventions du Collège des Producteurs
8. **Promotion APAQ-W** : plan d'action 2019
9. Divers.

III. Désignation d'un président de séance

Dominique Raes, membre suppléante du Collège des Producteurs, est désignée en tant que présidente de séance.

IV. Validation de l'Ordre du Jour et du PV de l'Assemblée Sectorielle précédente

L'ordre du jour de la présente Assemblée est validé par les participants sans remarques particulières. Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 12 juin 2018 est approuvé par les participants sans remarques particulières. (http://www.collegedesproducteurs.be/site/images/doc/Assemblees_sectorielles/PV-DEF-AS-AC.pdf)

V. Home Mixing : Mélange de matières premières à la ferme (poules pondeuses).



Présentation du sujet par Jonas D'Hondt (chef de vente Belgique – secteur de la poule pondeuse – ForFarmers) – Voir présentation PowerPoint en fin de PV)

Monsieur Jonas D'Hondt expose le « Home Mixing » ou « Mélange de matières premières à la ferme » et l'intérêt d'y recourir en matière d'alimentation pour poules pondeuses. Cette pratique se définit comme la fabrication d'un mélange et la composition sur site de rations spécifiques à l'exploitation. Il s'agit d'une combinaison de matières premières simples avec des solutions alimentaires sur mesure pour la ration des poules. En pratique, du blé avec un complément d'aliments. Diverses combinaisons peuvent être rencontrées comme des mélanges d'une ou plusieurs matières premières avec les aliments composés, des mélanges de plusieurs matières premières avec des aliments sur mesure ou des mélanges de plusieurs matières premières avec des aliments de base.

Les valeurs nutritionnelles des matières premières et des aliments composés sont influencées par des processus de production comme la finesse de la mouture et la chaleur/pression.

Un contrôle des matières premières doit être effectué et consiste en un contrôle d'entrée couplé avec une éventuelle analyse faite au niveau du blé, maïs. Un contrat à terme peut être envisagé avec la firme « ForFarmers » sur base du prix du jour ou sur une période avec le prix du marché. L'achat quotidien est décidé par l'éleveur de volailles.

Un calcul adéquat de la ration pour le cheptel est effectué lors d'une visite en exploitation. La composition des aliments composés ou de la ration sont des additifs comme des enzymes ou acides. Le volume des matières premières sont calculés en fonction des utilisations.

En pratique, il est ensuite nécessaire d'effectuer le broyage et mélanger les matières premières avec le complément alimentaire sur l'exploitation. Ce dernier est d'une importance capitale pour la qualité et les valeurs nutritionnelles. La finalité est d'obtenir un produit fini homogène.

La réduction des prix de revient est une motivation importante pour choisir de faire soi-même son mélange d'aliments mais d'autres avantages sont exposés par ForFarmers, notamment :

- un rapport ration/prix intéressant,
- des performances techniques prévisibles,
- la réalisation d'un investissement,
- l'apport de conseils d'un expert technique et la connaissance des matières premières,
- la réduction du coût des aliments,
- la composition personnalisée de la ration,
- la fiabilité de livraison,
- la qualité et la formule du produit.

La flexibilité dans la composition de la ration, l'auto-contrôle, l'indépendance du fabricant d'aliments composés et la réactivité face au marché des matières premières constituent des points positifs relevés. Les inconvénients se situent au niveau de la livraison des aliments de base en raison de la flexibilité plus limitée. Les agriculteurs intéressés par cette méthode sont invités à prendre contact avec Jonas D'Hondt.

Une question relative à l'investissement que ceci représente lui est posée. Il est difficile d'y apporter une réponse car cela dépend de la taille du silo. D'une manière générale, cela peut être envisageable à partir de 20.000 poules. Cela varie en fonction de l'exploitation et requiert donc une approche individualisée.

VI. Élections

Deux postes sont à pourvoir. Trois personnes présentent leur candidature à ces élections. Alain HENRY, membre effectif (éleveur de poulets de chair standard) et Benoît KELLER, membre suppléant (éleveur de poules pondeuses plein air à Libin) remettent leur mandat en jeu. Ce dernier souhaite cependant céder sa place. Une nouvelle candidature est proposée : celle de Laurent DECALUWE (éleveur de poules pondeuses bio à Rognée). Après vote, Alain HENRY est élu en tant que membre effectif et Laurent DECALUWE est élu en tant que membre suppléant, sans remarques particulières.



VII. Plan de développement de la filière avicole et cunicole : Mise en œuvre : 3,14 millions d'euros sur 10 ans

Présentation du sujet par Catherine Colot (chargée de mission secteur avicole et cunicole – SOCOPRO).

Le Ministre Collin a présenté et validé le plan de développement de la filière avicole et cunicole. Celui-ci sera piloté par Socopro, avec un suivi semestriel en coordination avec le Service Public de Wallonie. En amont de ce plan, tout un travail avait été effectué par le Collège des Producteurs, notamment pour disposer des chiffres de la production par segment de mode de production et les espèces de volailles. Une analyse des forces/opportunités/menaces avait aussi été menée. Les acteurs de filière ont aussi été interrogés. Tout cela a permis d'établir une série d'actions.

Ce plan est prévu pour une durée de 10 ans et poursuit l'objectif général d'une mise en place de 40 nouveaux poulaillers en plus par an. Ce chiffre servira d'indicateur et permettra de faire le suivi entre le nombre de dossiers déposés et le nombre de dossiers acceptés. Ce plan doit cependant être perçu en tant qu'outil évolutif et qui livre un aperçu de l'organisation des secteurs et des chiffres.

Les huit actions sont prévues dans les 10 prochaines années avec le budget alloué:

- 1) Disposer de données statistiques régionales. L'objectif est que l'administration puisse piloter un travail de collectes de données relatives au secteur de la volaille et du lapin. Il est nécessaire de créer un référentiel qui sera mis à jour tous les trois ans. Ceci nécessitera un budget évalué à 40.000 € sur 10 ans.
- 2) Réaliser un bon traitement des aides ADISA et axer également celles-ci sur les volailles alternatives et sur les mises aux normes classe 1.
- 3) Réaliser une veille législative. Des points particuliers comme les problèmes de permis, les règles en bio doivent être suivis. Des problèmes tels que l'influenza aviaire, les risques de confinement prolongé et une éventuelle interdiction du foie gras sont identifiés. L'indicateur est l'obtention d'un cadre favorable pour les exploitations. Cela se traduira notamment par de l'accompagnement.
- 4) Favoriser le développement de la filière grâce aux outils économiques, entre autres grâce à l'installation d'une casserie locale, de 3 à 5 abattoirs de proximité, de l'obligation du marquage des œufs à la ferme à l'échelle européenne, de la protection du terme « ferme », « fermier ».
- 5) Encourager la recherche et la veille. Tous les 3 ans, le Collège des Producteurs est chargé de mener une enquête sur les besoins en recherche et en encadrement. La deuxième enquête est clôturée. En volailles, peu de moyens sont investis en recherche. Des moyens sont sollicités à ce sujet et l'engagement d'un chercheur à mi-temps est préconisé. Deux projets de recherche devraient être financés en Wallonie dans les 10 ans. Il est important que cette recherche soit axée sur le côté pratique.
- 6) Instaurer un encadrement technique neutre à côté d'un encadrement privé efficace.
- 7) Faciliter la relation entre l'offre et la demande au travers de services neutres. Cela pourrait être du ressort de la Commission filière et piloté par le Collège.
- 8) Renforcer les moyens affectés à la promotion.

VIII. Actualités : État d'avancement des différentes interventions du Collège des Producteurs

Présentation du sujet par Catherine Colot (chargée de mission secteur avicole et cunicole – SOCOPRO).

► Volailles biologiques :

Des points sont actuellement en discussion au niveau de la Commission Européenne au sein du groupe « COP » (« Committee Organic Production »). Ce groupe a émis des propositions en septembre lesquelles



ont été analysées par le groupe de travail « législation » (GT législation) et au regard de la note interprétative en poules pondeuses biologiques de l'administration. Les principaux points en discussion, qui constituent des propositions de la Commission européenne dans le cadre des actes d'exécution, sont ceux-ci :

- La véranda est définie au niveau européen et celle-ci ne serait plus comptabilisée en tant que surface pour le calcul des densités animales.
- Un parcours extérieur deviendrait obligatoire en reproducteur bio. Le GT législation n'est pas favorable à cette proposition pour des raisons sanitaires. Si cela pose un problème au niveau européen, la véranda pourrait être considérée pour les reproducteurs comme parcours extérieur. Une évaluation programmée en 2028 au niveau européen permettra d'analyser la suffisance de disponibilité en poussins bio afin d'imposer des reproducteurs bio. Si cette possibilité n'est pas rencontrée, le GT législation se prononcerait en faveur du caractère définitif de la dérogation actuelle.
- Pour les poules, en matière de densité, de nombre d'étages et du nombre maximum par lots, les propositions rejoignent la note interprétative de l'administration. Ces propositions sont validées par le GT législation.
- En poules pondeuses et poulettes, il faudrait des cloisons semi-fermées (c'est-à-dire des cloisons pleines du sol jusqu'à 80 cm au-dessus des derniers étages accessibles aux poules).
- Des densités sont proposées au stade « poulettes ». Les densités proposées par la Commission européenne sont plus élevées que celles proposées dans la note interprétative.

L'assemblée s'interroge par rapport au fonctionnement du GT législation. Les décisions adoptées par celui-ci ne semblent pas en adéquation avec la réalité du secteur. Afin d'éviter ce décalage, il apparaît primordial de consulter des gens de terrain, voire d'intégrer un représentant du secteur des poules pondeuses à ce groupe de travail en fonction de la thématique abordée. Il est rappelé que le GT législation a la responsabilité d'inviter des personnes compétentes en vue d'introduire des inputs dans les secteurs. Le GT législation ne possède cependant aucun pouvoir de décision. Il incombe à celui-ci de rassembler des éléments et positions et de les transmettre à l'administration. Cette dernière dispose d'un pouvoir de décision. Aline Boursault, chargée de mission secteur bio au sein de Socopro, assure le lien entre les positions des éleveurs bio et le GT législation.

Cas d'un éleveur à Eupen :

Le cas d'un éleveur d'Eupen est relaté. Celui-ci doit diminuer d'un tiers son cheptel avant la fin de son lot qui devrait encore perdurer 3-4 mois. Ceci s'explique par la nécessité de respecter la note interprétative de l'Administration relative aux bâtiments d'élevages pour poules pondeuses laquelle fixe des densités d'élevage. L'organisme de certification a ainsi notifié à cet éleveur qu'il devait diminuer la densité et supprimer une partie de son cheptel. Il reste à cet éleveur la possibilité d'introduire un recours auprès de l'Administration afin d'obtenir une dérogation.

La note interprétative fixe des règles pour tous les nouveaux projets. Pour les anciens projets, il est prévu une période de transition et une gestion individuelle de chaque situation en prenant en compte les impacts financiers et humains de chaque situation.

Dans ce cas précis, il existe donc une ambiguïté relative à la décision de l'organisme de certification car il n'y a pas eu de gestion individuelle de la situation de cet éleveur.

Il est décidé que le Collège adressera un courrier à l'Administration signifiant que l'Assemblée Sectorielle désapprouve la gestion de ce dossier et sollicite que les cas d'éleveurs installés et labellisés avant la publication de la note interprétative soient traités de manière individuelle en prenant en compte les impacts financiers et humains de chaque situation.

Il sera demandé à l'administration d'envisager une dérogation pour les établissements ne respectant pas les densités d'élevage maximales validées dans la note, et ce, pendant une période de transition déterminée.



En dépit de l'existence de cette note interprétative, il est soulevé qu'un projet de 30.000 poules bio a vu le jour. Ce cas concert illustre le fait qu'il reste possible de contourner la note et met en lumière les incohérences du système.

► L'incinération des fientes

L'incinération des fientes était indemnisée par le biais d'un financement Wallonie-Europe. Les montants de ces factures sont importants et adressés aux éleveurs. L'idée est que l'éleveur envoie la facture à l'Administration afin que cette dernière effectue le paiement sur le compte de l'éleveur. Cela permettrait ainsi à l'éleveur de régler l'Intercommunale ayant fait incinérer les fientes. Actuellement, il est impossible de contacter l'Office wallon des Déchets.

► Le dossier d'aides pour le confinement

Le dossier d'aides pour le confinement prolongé de 2016-2017 en poules, autruches, canards et foie gras est en cours. Un contact a été pris avec José Renard au sujet de cette indemnisation. Celui-ci a apporté les garanties que le dossier est en voie de traitement. Certaines modifications juridiques doivent être apportées afin que le dossier ne rencontre aucune difficulté au niveau européen. Les paiements devraient être effectués en janvier 2019, sous réserve de retard.

► Le dossier « poules pondeuses en cage »

Le Code wallon du Bien-être animal a instauré une interdiction de la cage enrichie en 2028. Le Ministre Collin a été sollicité par courrier au sujet de l'accompagnement à apporter à chaque cas concerné. Ces éleveurs sont pour la plupart en classe 1 et n'ont pas accès aux aides ADISA. La solution proposée par l'administration serait d'analyser chaque cas et d'envisager des aides spécifiques.

► L'appel au service de médiation de l'AFSCA pour la problématique des 3 élevages en province de Namur

Trois producteurs ont été bloqués avec interdiction de commercialisation des œufs et poules en raison de l'utilisation d'un biocide : le duramite. Cela leur avait été présenté comme de la matière organique. Ce produit a été utilisé pour chauler le poulailler. Le cadre de cette utilisation a eu pour conséquence que ce produit a été considéré comme biocide. Or, ce produit ne rentre pas dans la liste de biocides agréés en Belgique. Il est à noter que ce produit était utilisé par une cinquantaine en Wallonie et en Flandre.

De plus, la démarche de demande d'autorisation est en cours pour ce produit.

Ces producteurs ont fait part de leur mécontentement au Ministre et deux producteurs ont fait appel à un avocat.

IX. Promotion APAQ-W : Plan d'action 2019

Présentation du sujet par Laetitia Van Roos, en charge des secteurs viandes, élevage et petit élevage à l'APAQ-W.

Le plan de l'APAQ-W est en cours de préparation pour l'année 2019. Des propositions seront ici présentées. En 2018, des vidéos promotionnelles ont été réalisées. Des informations relatives au poulet et aux œufs ont ainsi été diffusées lors du premier et deuxième semestre. Ces vidéos figurent sur le site de l'APAQW. Différentes actions ont aussi été menées au travers du magazine « Femmes d'Aujourd'hui ». Un concours foie gras est prévu pour la deuxième quinzaine du mois de novembre 2018.

Pour l'année 2019, le budget pour le secteur sera de 45.000 €. Le budget de l'APAQ-W s'élève à 7.000.000 € dont 1.000.000 € est consacré à une promotion de l'image de l'agriculture. Compte tenu du montant limité alloué au secteur, il est nécessaire de mener des actions transversales telles que « Viande de chez nous ». Cela intégrera aussi la mise en place d'événements qui mettent les producteurs à l'honneur. Des actions « nutrition » avec un volet de sensibilisation des diététiciens et médecins et des actions « pédagogiques »



seront organisées. Un fascicule global des viandes rouges avait été réalisé à destination des écoles. Ces livrets seront retravaillés.

Au niveau du secteur, en 2019, il est prévu entre autres :

- de valoriser les initiatives existantes et de travailler sur les capsules vidéo,
- de communiquer sur le foie gras,
- d'associer à des campagnes de promotion générique des produits de l'œuf et du poulet,
- de valoriser les initiatives transversales comme l'action « crêpe ».

Les voies prioritaires identifiées sont :

- des actions de promotion sur la viande directe,
- la communication sur les efforts de biosécurité et sur la promotion du foie gras,
- la réalisation de dossiers pédagogiques.

L'APAQW dispose à présent de matériel pour faire des vidéos en interne afin de diffuser plus facilement des capsules sur les réseaux sociaux et collaborer avec des influenceurs et ambassadeurs.

L'action « Grill Masters » est présentée à l'Assemblée. « Grill Masters » est un nouveau programme proposé par la RTBF, semblable à « MasterChef » et qui s'orienterait autour du principe de la grillade. L'idée est de travailler sur des produits locaux et les viandes de « chez nous ». Cette action permettra de réaliser des brochures recettes avec des informations.

L'action « Au chef » est prévue pour 2019 et consistera, pour une série de chefs belges, à se rendre dans 12 endroits pour mettre à l'honneur un produit et les producteurs locaux.

Discussion

Il ressort les éléments suivants suite à la discussion menée au sein de l'assemblée et concernant la promotion :

- Accord des éleveurs d'intégrer la viande de volaille avec la viande rouge pour les actions de promotion « Viande de chez nous ». Au niveau de l'initiative « Grill Masters », il est important de proposer des produits innovants. La viande doit être mise en avant sous une autre forme que celle habituelle.
- Sollicitation de l'assemblée pour réitérer l'initiative de panneaux à la ferme pour les éleveurs vendant leurs volailles en direct, comme cela avait été fait par l'ORPAH en son temps.
- Intérêt marqué pour pénétrer plus facilement les restaurants des collectivités de l'état avec des produits locaux. Aucune action n'est aujourd'hui entreprise pour recommander aux établissements provinciaux de consommer local. La seule initiative est observée en province du Luxembourg. Importance d'imposer dans les cahiers des charges un pourcentage de produits locaux.
- Travailler sur des critères permettant de placer les éléments de différenciation sur la production locale.
- Bien positionner le secteur avicole et cunicole et ses produits dans les initiatives transversales proposées par l'APAQ-Q.
- Insister sur la traçabilité des produits qui favorise la confiance du consommateur

X. Divers – Définition de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Sectorielle

Pas de point dans les « divers ».

Rapporteur,
Lidwine Rochette

Annexe I : Liste des présences

NOM	PRENOM
<u>Présents</u>	
<u>Producteurs</u>	
BASTIN	Christophe
BAUDOIN	Simon
BAYOT	Aurore
BAYOT	Benoît
COLLIENNE	Daniel
COLLIN	Régis
DAWAGNE	Julien
DECALUWE	Laurent
DELGRANGE	Franck
HAVELANGE	Henriette
HENRY	Alain
KELLER	Benoît
MICHIELS	Reginald
MICHIELS	Martine Anne
RAES - LEHAIRE	Dominique
TARGE	Yolin
TASIAUX	Stéphane
<u>Non producteurs</u>	
ANDRIEN	Thierry
CUISINIER	François
DELFORGE	Lina
DELGRANGE	Franck
FLAMENT	Aline
NOEL	Jean-François
SCHIPPERS	Vincent
THIBAUT	Steve
VAN KESTEREN	Daniel
VAN ROOS	Laetitia
<u>SOCOPRO</u>	
BOURSAULT	Aline
COLOT	Catherine
GROSJEAN	Emmanuel